

De la redondance dans les idées

La gauche n'a pas le monopole des préoccupations sociales. Le député libéral-radical Serge Caillet est monté à la tribune du Parlement à deux reprises hier pour des sujets ayant trait aux primes de l'assurance-maladie et à l'aide sociale.

Il réclamait d'abord un nouveau système de calcul des réductions des primes non basé sur la taxation fiscale «afin qu'elles profitent aux personnes qui ont vraiment des moyens modestes et non aux gens qui payent peu d'impôts».

Un seul allié

Le système jurassien se base sur les taxations fiscales mais ce n'est pas le revenu imposable qui est déterminant. Il est corrigé par plusieurs éléments, tels que les réductions supplémentaires pour les enfants à charge, la prise en compte de 3% de la fortune imposable et la correction des éléments immobiliers, a répondu le ministre de la Santé et de l'Action sociale Michel Thentz, appelant

à rejeter cette proposition. Seul le PCSI s'est rangé derrière le texte du PLR. Cela n'a pas suffi: il a été rejeté par 38 voix, contre 15 et 6 abstentions.

Retrait de l'aide sociale en cas de refus d'un travail

Serge Caillet est revenu à charge dans un second temps pour demander au Gouvernement d'examiner la possibilité d'une modification de la Loi sur l'action sociale qui introduirait le retrait des prestations en cas d'un manque de collaboration ou de refus d'exercer un travail proposé. L'ordonnance cantonale sur l'action sociale le prévoit déjà. Tout comme la jurisprudence fédérale.

Insuffisant pour le député du PLR: «Nous voulons que cela soit inscrit dans une loi.» «Le dispositif légal actuel intègre déjà pleinement cette possibilité», a insisté une nouvelle fois Michel Thentz. Cette exigence n'a pas trouvé plus d'écho parmi les députés qui ont rejeté par 44 voix contre 12 et 3 abstentions. JAC

DÉFENSE DES LOCATAIRES

Pas de coup de pouce attribué à l'Asloca

L'Etat jurassien ne déliera pas les cordons de la bourse pour attribuer une subvention annuelle de 4000 fr. à l'Association de défense des locataires (Asloca) section Transjura.

Les membres du législatif ont écarté une proposition faite en ce sens via une motion de Christophe Schaffter. Une telle subvention avait été envisagée au budget 2013 avant de disparaître lors du vote final de celui-ci, constatait à regret le député du CS-POP et Verts.

Le bien-fondé de l'action de l'association est reconnu par tous. C'est la manière de faire qui a fait pierre d'achoppement. L'Asloca est une institution privée et les droits des lo-

cataires sont bien protégés, estimait le ministre de l'Economie Michel Probst qui appelait au nom du Gouvernement à refuser le texte.

«Une telle demande aurait dû intervenir dans le cadre du débat sur le budget», relevait de son côté le député PCSI Vincent Wermeille. «En acceptant cette motion on cautionnerait cette manière d'agir», redoutait encore et notamment Alain Lachat pour le PLR. «On est tous d'accord sur le fond», constatait à l'issue du débat Christophe Schaffter. Las pour lui, c'est la forme qui a primé: sa proposition a été écartée par 35 voix contre 23 et 1 abstention. JAC

ADMINISTRATION

Fonctionnaires: «Home» à tout faire

Les fonctionnaires de l'administration jurassienne pourront peut-être bientôt effectuer une partie de leur travail à la maison.

Le législatif a approuvé hier une proposition du député démocrate-chrétien Yves Gigon visant à étudier la pertinence de développer le télétravail pour les employés de l'administration jurassienne.

Une telle pratique peut être profitable à la productivité et au bien-être des employés, a plaidé Yves Gigon. Le Gouvernement appuyait la démarche, tout comme le PS, seul parti à monter à la tribune, avec certaines réserves. Loïc Dobler, son chef de file: «Il est important de prendre également en considération les inconvé-



Travail à domicile: bientôt possible pour les employés de l'Etat?

nients du travail à domicile. Avec les nouveaux moyens technologiques, les gens sont potentiellement disponibles 24h/24h. Il faut établir un préalable des règles claires.» Une telle pratique existe dans le canton de Vaud et est en passe de l'être dans le canton de Fribourg. JAC

Nouveau coup de gaz pour une révision de la taxe des véhicules

L'Etat jurassien

devra rouvrir le dossier de la révision de la taxation des véhicules.

Le Parlement a accepté de justesse hier un nouveau postulat dans ce sens.

La dernière tentative n'avait pas permis de dégager un consensus, a rappelé le Gouvernement.

Les automobilistes près de leur porte-monnaie s'en souviennent peut-être: une révision de la taxation des véhicules avait été mise en consultation à cheval entre 2009 et 2010. «Elle n'avait débouché sur rien de concret au regard des positions très divergentes qui en étaient ressorties», rafraichissait la mémoire le ministre des Finances Charles Jaillard. La formule proposée prônait alors une prise en compte de la puissance du véhicule en plus de son poids.

L'actuelle taxation, essentiellement basée sur le poids des véhicules, reste insatisfaisante, selon les élus du Parlement, une courte majorité d'entre eux pour être précis. Par 29 voix contre 27 et 2 abstentions, ils ont donné hier leur feu vert à un postulat de David Eray pour étudier la possibilité d'introduire «une taxe de circulation incitative et équitable».

Energie grise

«Il faut inciter les acquéreurs à s'orienter vers des véhicules peu gourmands en énergie, si possible en tenant compte de l'énergie grise, cela



La taxe jurassienne est calculée à partir du poids du véhicule. Pas suffisamment incitative et équitable, selon les députés. ARCHIVES ROGER MEIER

en garde David Balmer pour les familles et les entreprises qui utilisent des grands véhicules», développait à la tribune le député chrétien-social indépendant du Noirmont.

«L'effort écologique existe déjà et de manière conséquente, un rabais de 50% est prévu par la loi jurassienne depuis 2004 pour certaines catégories de véhicules moins polluants», a défendu Charles Jaillard.

Pour le PS et les écologistes qui ont fait bloc derrière le PCSI, le moment est idéal pour repenser cette taxe du fait de la réflexion en cours sur la politique énergétique cantonale.

L'intention est louable, mais le système actuel est adéquat, pour le PDC et Claude Mertenat. «La taxe de circulation représente seulement 3% du coût total d'un véhicule et une réduction de la taxe pour une partie des véhicules engendrait une augmentation pour d'autres si l'on veut maintenir des rentrées stables», mettait

en garde David Balmer pour le PLR, hostile à une réouverture du dossier.

Quelle direction?

Le bloc de gauche et le PCSI ont finalement obtenu

gain de cause. «Cela ne dit pas ce que veut le Parlement. Il faut revoir la taxe, mais dans quelle direction?» lâchait un rien dépité Charles Jaillard à l'issue du débat. JACQUES CHAPATTE

Tests pour les chauffeurs âgés: seuls les médecins formés sont habilités

Les députés ont avalisé coup sur coup hier en première lecture une modification de la loi sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers ainsi qu'une modification du décret sur l'imposition des véhicules routiers et des bateaux. Ces modifications mineures visent à coller au droit fédéral et à tenir compte du programme sécuritaire routier Via sicura, décryptait André Burri, président de la commission de l'économie. Principales modifications: les tests médicaux pour les chauffeurs dès 70 ans doivent désormais être faits par des médecins spécialement formés à cet effet, une précision formelle pour l'autorisation des manifestations sur la voie publique (une autorisation doit aussi être demandée auprès de l'Office des véhicules pour une manifestation qui se tient hors de la voie publique), une exonération pour certains types de remorques agricoles ou encore une réduction de la taxe pour les véhicules de proches de personnes handicapés. Les incidences financières de ces changements seront minimes pour le canton et nulles pour les communes. JAC

EMPLOI

Promouvoir la formation continue par l'humour

L'Association pour la promotion de la formation continue (APFC) a présenté hier à Moutier son nouveau concept de communication. Cette association à but non lucratif, typiquement interjurassienne, souhaite créer un déclic auprès de la population pour qu'elle s'intéresse de près aux vertus de la formation continue.

Preuve par l'absurde

C'est par l'humour que l'APFC entend mener son action. Elle a en ce sens mandaté le dessinateur Denys Mathey. Le bédéiste tramelot installé à Bruxelles a donc imaginé deux personnages symboliques, Totov et Cricri, qui se retrouvent alternativement au cœur d'une situation cocasse. Une scène de vie souvent absurde qui démontre l'évidence d'un recours à la formation continue.

C'est ainsi que l'on voit un maçon, certain de devenir un jour contremaître, se satisfaire de jouer au sable. «M'ouais... Et si vous envisagiez plutôt la formation continue», prévient un slogan sans équivoque.

Au nombre de huit, ces papyrus seront notamment visibles



Giancarlo Dal Busco et Paul Vallat à l'heure de la présentation des cases qui animeront les offres d'emploi de la presse locale. PHOTO STÉPHANE GERBER

dans les offres d'emploi de la presse locale. Ces messages habilleront également les supports informatiques et de correspondance de l'APFC ainsi que les stands qu'elle tient lors de manifestations.

Faire l'autocritique de son savoir

«L'objectif est bien évidemment de créer de la visibilité sur le rôle de notre association. Avec ces annonces «surprises», nous souhaitons attirer

l'attention des gens pour qu'ils fassent l'autocritique de leur savoir», ont détaillé Giancarlo Dal Busco et Paul Vallat, respectivement président et vice-président de l'APFC.

Ce concept, baptisé «Boomerang», a été pensé il y a quelques mois. «A l'image de cet objet, la formation continue est quelque chose qui nous vient en retour», a imaginé le président. «Aujourd'hui, on palpe quelque chose que l'on désire acheter. Cela ne marche

évidemment pas avec la formation. Il faut alors travailler sur le subconscient.»

Point de croix ou logiciel de gestion?

Alors, pourquoi un tel besoin de visibilité? «Il est clair que les gens préfèrent s'adonner à leurs loisirs favoris plutôt que de suivre des cours», a reconnu Giancarlo Dal Busco. «A ce titre, il n'est pas toujours simple de motiver les entreprises à encourager leurs collaborateurs à se former», a relevé Paul Vallat.

Fondée en 1966 sous le nom d'Ecole jurassienne de perfectionnement professionnel, l'APFC a changé de cap – et de nom – il y a un peu moins de dix ans. Soutenue par les entreprises, les dispensateurs de cours (CIP, UP, écoles professionnelles, etc.) et les associations professionnelles qui dispensent des cours, l'APFC dit «mettre de l'huile dans les rouages entre l'offre et la demande en termes de formation continue.» En d'autres termes, rendre les travailleurs et les entreprises encore plus performants. PATRICK CERF